



P.V. 01 - 2024

CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS

Procès-verbal de la séance du 19 février 2024
Sous la présidence de Mme Fabienne Forlani, Présidente.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du PV du 11 décembre 2023
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis 2024.01 CC – Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des nouveaux vestiaires du terrain de football
6. Préavis 2024.02 CC – Réseau routier communal- Mise en œuvre des zones 30 km/h hors routes cantonales
7. Communications des Commissions
8. Divers
9. Contre-appel

1. Appel

Il relève la présence de 37 membres. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Approbation du PV du 11 décembre 2023

Le PV est approuvé à l'unanimité avec les modifications demandées par Mme la Conseillère, Marylène Villard.

3. Communications du Bureau du Conseil

- Nous arrivons au terme du premier trimestre 2024, n'oubliez pas de rendre vos vacances.
- L'élection complémentaire du 23 mars a réuni 18 candidatures.



P.V. 01 - 2024

- D'ici le 30 juin 2024 tout sera prêt pour l'archivage des documents par GED (gestion électronique des documents).
- 17 permis de construire ont été délivrés en 2023.
- Les loyers du bâtiment de la laiterie sont en train d'être calculés et nous avons déjà reçu des dossiers de personnes intéressées.

5. Préavis 2024.01 CC – Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des nouveaux vestiaires du terrain de football

Les rapporteurs de la commission des finances et de la commission ad hoc lisent leurs rapports.

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : le crédit demandé ne sera pas dépensé avant que le projet ne soit parfaitement ficelé. Si cela peut rassurer le Conseil, nous pouvons faire un sondage pour savoir si des gens sont intéressés.

Monsieur le Conseiller, Benoit Le Bocey : Les gens qui participeront à ce projet auront un retour sur leur investissement et non sur la consommation ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Le modèle actuellement choisi reverse des dividendes fixes et non selon la consommation.

Monsieur le Conseiller, Jacques Meli : Quelle est le rôle de Court-circuit ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Nous avons besoin de l'expertise de professionnels et d'un accompagnement dans les démarches administratives. Le but de ce projet est de permettre à des gens qui ne peuvent pas le faire individuellement d'investir dans un projet sur la transition énergétique. Il est intéressant de profiter de la surface du toit de ce bâtiment pour installer des panneaux photovoltaïques.

Madame la Conseillère, Maryline Donzé : Est-il obligatoire de créer une SA ? Est-ce que c'est la société qui détiendra les parts ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Selon le modèle d'Echallens, ceci facilite la création de prêts et de parts sociales.

Monsieur le Conseiller, Laurent Gilliéron : Est-ce que le budget pour le terrain de foot a entièrement été utilisé, sinon une partie pourrait être utilisée pour financer ce nouveau projet ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : Nous ne savons pas si nous aurons une marge à la fin mais si c'est le cas, nous aimerions l'utiliser pour les aménagements extérieurs.

Monsieur le Conseiller, Ernesto Molina : Il y a deux sujets dans ce préavis. Le premier est sur l'installation de panneaux photovoltaïques et le deuxième sur la démarche participative.

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : La Municipalité n'est pas tenue de passer par le Conseil pour le projet de centrale participative et ce n'est pas parce que le préavis est accepté que nous avons l'obligation de le réaliser. Si personne n'est intéressé à participer à ce projet à la suite du sondage que nous ferons, il ne sera pas réalisé.

Monsieur le Conseiller, Yves Gubinelli : Il y aura-t-il une limite de parts des participants ?

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi : La limite serait fixée autour de CHF 2000.- ou CHF 3000.-.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani demande de voter pour ou contre l'amendement de la commission des finances :

- 20 voix pour, 11 voix contre et 3 absentions.



P.V. 01 - 2024

Madame la Présidente, Fabienne Forlani demande au Conseil de voter sur l'amendement de la Commission urbanisme qui a été préféré à celui de la Commission des finances :

- Il est accepté à la majorité des voix.

Madame la Présidente, Fabienne Forlani lit les décisions du préavis en tenant compte de l'amendement de la Commission de l'urbanisme et demande au Conseil communal de voter :

- Le préavis est adopté avec 23 voix pour, 13 contre et 1 abstention.

7. Communications des commissions

-

8. Divers

Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand : Le chauffage de la grande salle a été changé. Les réglages sont encore à peaufiner et l'ancienne installation sera démontée.

Monsieur le Conseiller, Michel Lugeon : Quelle banque avez-vous choisie pour le nouveau bancomat ?

- Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand : Aucune banque n'a souhaité répondre à notre appel d'offre, nous avons donc choisi l'entreprise privée Euronet. A la différence du bancomat Raiffeisen, tout le monde a des frais de CHF 2.- lors de retrait d'argent.

Monsieur le Conseiller, Michel Lugeon : Les 90 arbustes de la journée de la Biodiversité seront plantés où ?

- Monsieur le Municipal, Claude Herren : Entre le terrain de foot et le chemin bétonné qui mène aux champs.

9. Contre appel

37 membres répondent au contre-appel.

La séance est levée à 21 heures 55.

La Présidente

F. Forlani



La Secrétaire

[Signature]